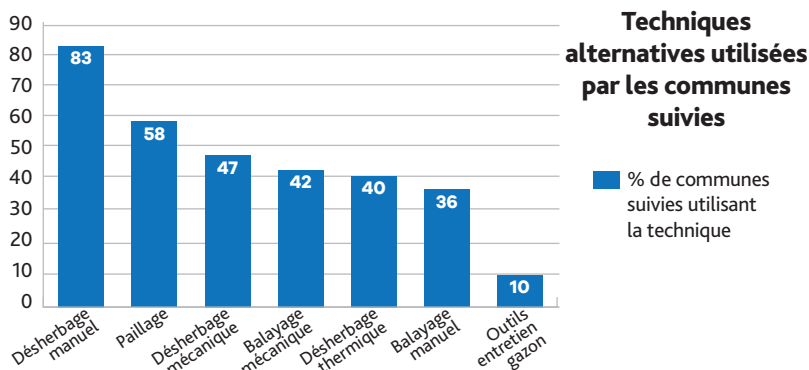


Contexte

L'usage intensif des produits phytosanitaires a un impact sur la qualité des rivières et des ressources en eau. La loi dite Labbé interdit progressivement le recours à ces produits dans les collectivités (quasi-interdiction en 2025). Depuis 2003, l'association AQUI'Brie et les services du Département accompagnent les communes seine-et-marnaises dans la réduction et l'arrêt de l'usage de ces produits en appuyant la mise en place de méthodes alternatives.



CHIFFRES CLÉS

(Données 2024)



497
COMMUNES
suivies

215 COLLECTIVITÉS
détentrices du Trophée
ZÉRO PHYT'Eau

418
COMMUNES
au Zéro Phyto

15 COMMUNES
aidées financièrement pour
les méthodes alternatives

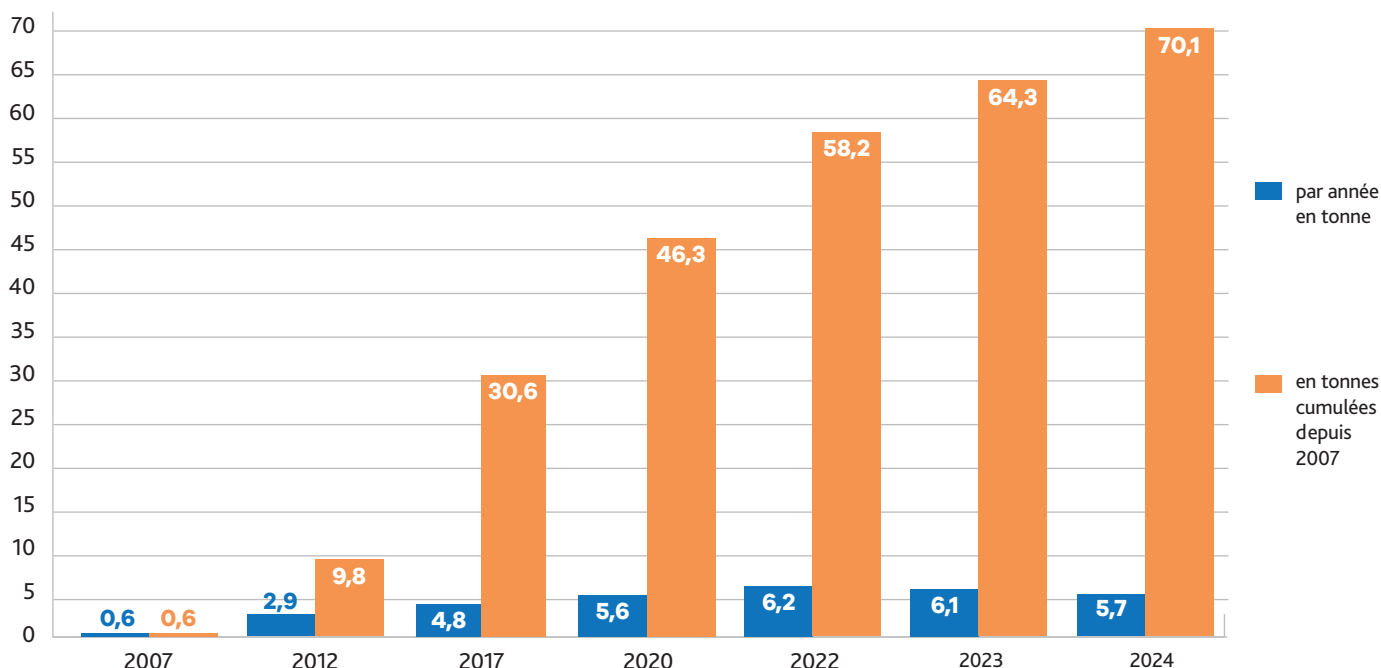
5708 kg
de PRODUITS PHYTOSANITAIRES
non épandus en 2024



Le saviez-vous ?

- Au 1^{er} janvier 2025, la loi Labbé interdit l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces publics y compris sur les terrains de sport, sauf exception. La Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, lauréate du Trophée ZÉRO PHYT'Eau en 2024, partage son expérience sur les terrains de sport : <https://eau.seine-et-marne.fr/fr/portraits/capf>

Quantité de pesticides non épandue en tonne de matière active (différence entre les quantités au diagnostic et au suivi 2024)



**Communes au Zéro Phyto au 31/12/2024,
dont celles lauréates du Trophée ZÉRO PHYT'Eau**

